

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1245

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« prix »,

le mot :

« coût ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prix de l'énergie est un élément de la compétitivité de notre économie. Mais il est indissociable de la notion de quantité d'énergie consommée. C'est bien la facture énergétique, et donc son coût - compris comme prix multiplié par quantité - qui doit être maintenu à un niveau compétitif. En développement des mesures d'efficacité énergétique, nos entreprises pourront maîtriser sur le long terme leur compétitivité.